



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
09/12/2022	09/12/2022	En exercice 10
		Présents 8
		Votants 9

L'an deux mille vingt-deux et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FARADIAN, Premier Adjoint au Maire de la commune.

**Étaient présents** : Monsieur Jean-Claude FARADIAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIEVREUX.

**Étaient excusés** : Madame le Maire, Martine CESARI

**Avait donné pouvoir** : Martine CESARI à Jean-Claude FARADIAN

**Étaient absents non-excuses** : Monsieur Olivier LEMOINE

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

### **12-2022-15 Attribution de subventions aux associations 2ème enveloppe**

Un crédit global de 5 500 € affecté au versement de subventions aux organismes de droit privé a été inscrit au budget primitif 2022.

Une première enveloppe de 3 900.00€ a été attribuée lors du Conseil Municipal du 25 juillet 2022.

Depuis, l'ES13 de Saint-Estève-Janson a déposé en mairie un dossier de demande de subvention :

ASSOCIATION	Montant demandé	Montant versé en 2021	Proposition d'attribution
ES13	600.00 €	200.00 €	600.00 €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

**Décide de procéder à l'attribution de la subvention telle que présentée ci-dessus.**



Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le **29 DEC. 2022**
- et de sa publication le **30 DEC. 2022**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN

